

Maçon

Maçon 1. Métier

Le maçon est un ouvrier chargé d'une partie des travaux de gros oeuvre d'un bâtiment. Son terrain d'activité s'étend de la nouvelle construction à la rénovation, transformation de bâtiments et ouvrages existants. Sa tâche principale consiste à transformer une pile de briques en un mur maçonné, et ce à l'aide mortier.

Le maçon ne construit pas seulement les murs d'un bâtiment, mais aussi les fondations. Il peut également être appelé à placer des encadrements de portes et de fenêtres, des seuils, des poutres, des linteaux, des dalles en béton, des hourdis, etc. Il est aussi qualifié pour le raccordement des égouts et des citernes. C'est lui qui monte certains échafaudages, qui étançonne murs et tranchées, etc. Il peut être chargé des travaux de maçonnerie décorative et du montage d'éléments de construction préfabriqués.

Il intervient également dans la rénovation et la restauration de bâtiments. Il peut être appelé au placement de matériaux d'isolation, l'exécution de travaux d'étanchéité.

Le secteur de la construction est d'une part principalement composé de petites et moyennes entreprises qui adoptent une organisation de travail en fonction de l'importance et la spécificité des travaux entrepris. Ces firmes occupent prioritairement du personnel pour les réalisations d'infrastructure en gros-oeuvre présentant un caractère polyvalent. C'est la raison pour laquelle le maçon devra également participer au coffrage, au ferrailage, au bétonnage, au rejointoiement, ..

D'autre part, les firmes importantes ou les associations momentanées en vue de la réalisation de travaux très importants adoptent une organisation interne propre ou la spécialisation est prédominante.

2. Compétences professionnelles

La formation vise principalement à la maîtrise des compétences suivantes :

- ✓ appliquer la législation et les réglementations en matière de protection et prévention au travail,
- ✓ appliquer les règles d'ergonomie,
- ✓ utiliser le matériel et les équipements,
- ✓ stocker et manipuler les produits du domaine professionnel,
- ✓ trier et évacuer les déchets et les résidus,
- ✓ installer les clôtures et assurer la signalisation selon les règles en vigueur,
- ✓ participer à la mise en oeuvre des branchements et des raccordements d'exploitation du chantier,
- ✓ tracer des ouvrages,
- ✓ égaliser des fonds de fouille,
- ✓

Cefa : centre d'éducation et de formation en alternance

- appliquer les techniques d'assèchement,
- ✓ appliquer les différentes techniques simples de coffrage, de ferrailage et de bétonnage,
- ✓ poser les installations et les canalisations des eaux usées, des eaux de pluie et des eaux vannes,
- ✓ placer des accessoires d'évacuation,
- ✓ réaliser les chambres de visite avec ou sans disconnecteur (chambre syphonique) et citernes,
- ✓